

Nous dirons enfin que les meilleurs écrivains catholiques interprètent comme vous l'histoire d'Ananie et de Saphire. Voici entr'autres ce que dit M. Chantrel après avoir rapporté toute cette histoire : " Cet événement prouve qu'alors les fidèles contribuaient de leurs biens au culte et au besoin de l'Eglise, et que tout ce qu'ils devaient donner était une propriété sacrée dont il n'était permis de rien détourner. C'est le commencement de la propriété temporelle ecclésiastique; on voit qu'elle remonte très-haut. Les paroles de saint Pierre montrent que les fidèles n'étaient pas strictement obligés de donner tous leurs biens, mais ils devaient contribuer dans une certaine proportion, et par conséquent ils devaient déclarer exactement ce qu'ils possédaient."

Qu'on veuille aujourd'hui prélever des taxes sur les Eglises de Québec, rien là qui doive nous surprendre. Les auteurs du projet de loi que nous combattons avec toute la presse catholique du Canada, suivent fidèlement les traces de ceux qui, dans l'acte d'éducation amendé en 1869, ont décrété, ignorant sans doute l'excommunication majeure qu'ils encourageaient, que les propriétés possédées par les corporations religieuses pour des fins de revenu seront taxées par les commissaires d'école. Cet amendement à notre loi d'éducation a été adopté sans réclamations, on peut dire, et il est en pleine vigueur. Il blesse cependant les droits de l'Eglise d'une façon tout aussi criante que le projet de loi qui fait si grand bruit à l'heure qu'il est. Les biens, que le dit amendement permet de taxer, sont reconnus par le droit canonique, par les bulles pontificales comme biens vraiment ecclésiastiques; par conséquent le pouvoir civil n'a rien à faire avec eux. Toutes les meilleures autorités en fait de droit canonique, s'appuyant sur des actes pontificaux, n'hésitent pas à affirmer que par biens ecclésiastiques, soustraits à la juridiction du pouvoir civil, on doit même entendre les biens possédés par les clercs à titre d'héritage, de patrimoine, de donation, etc., etc.

De tous côtés on se plaint du service des lignes télégraphiques, personne ne peut compter sur les nouvelles qu'elles donnent. On s'accorde cependant à admettre que Trochu, Duerot et Vinoy ont remporté des avantages marqués dans la grande sortie dont nous avons déjà parlé. Ce qui semble également certain c'est la défaite entière d'Aurelles de Palladine près d'Orléans et la reprise de cette ville par les prussiens. On donne même quelques détails de ce revers. De Charette était à l'engagement, dit-on, avec les zouaves pontificaux. Ils se sont battu en braves, ils ont montré qu'ils sont les meilleurs soldats de la France; mais cette petite troupe a été cruellement décimée par la mitraille prussienne. Le colonel lui-même a reçu de graves blessures et est tombé au pouvoir des ennemis.

Pour les nouvelles de Rome nous donnons l'extrait suivant d'une correspondance datée du 29 novembre que publie le *Nouveau-Monde* de lundi :

" Pendant que les Vandales italiens qui ont forcé les portes du Quirinal, étaient occupés à faire de cette habitation des Papes, une demeure occupée de Sa Royale Majesté Victor Emmanuel II, voici que les protestations pleuvent de toutes parts contre la prise de possession de ce palais que le cardinal Antonelli, appuyé sur d'assez bons documents, prétend être la propriété des Pontifes Romains.

" La Prusse, la Russie, la France, l'Angleterre, la Belgique, ne demandent à l'Italie rien moins que la restitution immédiate du Quirinal à son légitime possesseur, le Pape Pie IX. On dit que cette note des Puissances a terriblement contrarié ceux qui espéraient pouvoir abriter dans cet antique palais le roi galant-homme. Le bruit court que l'Italie par condescendance pour des puissances amies est décidé de remettre au Pape le

Quirinal. Vous verrez que quelqu'un de ces jours, aussi par condescendance pour les mêmes puissances, les Italiens finiront par restituer au Pape, Rome et les Etats de l'Eglise."

Dans ce moment la question de l'arbitrage occupe l'attention de nos législateurs. Le ministère suit une politique courageuse dans cette question, et l'opposition s'y est généreusement ralliée.

Voyage agronomique

La semaine dernière, nous avons eu l'avantage de faire une visite sur la ferme de Eugène Casgrain, cor. de l'Islet. Depuis plusieurs années la renommée nous montrait Monsieur Casgrain comme marchant à la tête du progrès agricole dans son comté. Déjà de nombreux prix obtenus aux exhibitions, où ses animaux figuraient avantageusement, nous avait fait désirer de connaître plus intimement cet ami de l'agriculture, aussi est-ce avec le plus grand plaisir que nous avons accepté l'offre que nous a fait la Rédaction de la *Gazette des Campagnes* de nous rendre sur les lieux et de voir par nous-même quels étaient les résultats des travaux agricoles de Monsieur Casgrain et d'en faire rapport. Une délicate invitation reçue antérieurement de ce Monsieur a été aussi pour nous un précieux stimulant.

Nous avons visité, accompagné de Monsieur Casgrain, une grande partie de son domaine, tous ses bâtiments, ses différentes espèces animales et nous avons vu fonctionner un magnifique aqueduc qui apporte l'eau nécessaire aux besoins de la maison et des bestiaux et qui en fournit encore à plusieurs des principales habitations du faubourg.

On nous a fait voir tous les détails intéressants et à tout instant de gracieuses explications venaient nous donner la raison des choses. Nous devons mille remerciements à M. Casgrain pour sa bienveillance à notre égard.

M. Casgrain est le fils de ses œuvres, il a acquis à beaux deniers tout ce qu'il possède en terres, en bâtiments et en bestiaux.

Sa propriété contient maintenant une superficie de 145 arpents. Achetée en plusieurs lots, cette terre lui a coûté \$4920 y compris les nombreuses améliorations foncières qu'il a été forcé d'y faire. Sans parler des fossés et des clôtures, dont le besoin se faisait grandement sentir, nous dirons que l'épierrement seul lui a coûté au-delà de \$500.

Dans toutes nos cultures, la première des améliorations, est l'épierrement. On ne fait pas assez d'attention généralement aux nombreux inconvénients qui résultent de la présence des tas de pierres au milieu des champs. Les pertes de terrain, les difficultés que l'on rencontre dans la confection des travaux, l'usure et la détérioration des instruments d'agriculture, l'impossibilité presque complète d'introduire des instruments et machines perfectionnées, tous ces inconvénients passent inaperçus pour le cultivateur arriéré. Ajoutons encore que ces tas de pierre sont une pépinière de mauvaises herbes qui grandissent, fleurissent et répandent leurs graines dans toutes les parties du champ, où elles salissent les récoltes et diminuent leur rendement.

C'est dans le but de faire disparaître ces causes de pertes que M. Casgrain entreprend et continue l'épierrement de ses champs. Avec les roches qu'il extrait, il fait de magnifiques digues qui remplacent les clôtures et qui nous ont paru très-résistantes.

Notre éminent agriculteur n'en est encore qu'au début dans ses améliorations, c'est-à-dire qu'il lui reste encore beaucoup à faire. Il le reconnaît lui-même et il nous a fait connaître les autres améliorations qu'il a l'intention de réaliser. Les moyens qu'il se propose d'employer pour atteindre son but nous ont